

# Activités de l'OIM concernant les données migratoires : aperçu général

L'OIM défend le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société. En tant que principale organisation internationale dans le domaine de la migration, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de : contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires, favoriser la compréhension des questions de migration, promouvoir le développement économique et social à travers les migrations, et œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

## 1. Introduction

Cette note a pour but de mettre en lumière les activités de l'OIM concernant la collecte, le traitement et la diffusion des données migratoires et autres informations relatives à la migration internationale. La première section expose les objectifs principaux des activités de l'OIM dans le domaine des données migratoires. La seconde examine les différentes initiatives prises par l'OIM pour atteindre ces objectifs. Pour finir, la note met en avant certains aspects sur lesquels il serait utile de continuer à travailler.

## 2. Objectifs des activités de l'OIM concernant les données migratoires

L'un des objectifs clés des activités de l'OIM dans le domaine des données migratoires est d'améliorer la capacité des gouvernements à recueillir des données et des statistiques fiables et complètes sur la migration et à faire progresser la compréhension des problèmes migratoires de manière plus générale.



OIM Organisation internationale pour les migrations  
17, route des Morillons, C.P. 71, CH-1211. Genève 19, Suisse  
Tel : +41 22 717 9111 | Fax : +41 22 7986150  
E-mail: [hq@iom.int](mailto:hq@iom.int) • Internet: <http://www.iom.int>

Les données et informations connexes recueillies et mises à disposition par l'OIM, ainsi que les activités de l'OIM concernant la gestion des données, doivent trouver plusieurs applications :

- Promouvoir un débat éclairé sur les problèmes migratoires actuels aux niveaux national, régional et international.
- Formuler, observer et évaluer les projets de coopération technique dans le domaine migratoire.
- Aider à mieux faire comprendre par les décideurs la manière dont les données migratoires peuvent être utilisées dans le contexte de la gestion et la prise de décision politique en matière de migration.
- Renforcer la capacité des gouvernements à recueillir des données migratoires fiables qui puissent être utilisées de manière utile dans la prise de décisions politiques.
- Satisfaire les demandes externes d'informations. En tant que la seule organisation internationale se consacrant exclusivement à la question migratoire, l'OIM reçoit fréquemment des gouvernements et d'autres parties (ONG, chercheurs, journalistes) des demandes d'informations sur les tendances migratoires internationales et sur la politique migratoire.

### 3. Travail de l'OIM sur les statistiques et activités connexes relatives à la migration internationale

#### 3.1 Compilation de statistiques migratoires opérationnelles

L'OIM recueille régulièrement des statistiques relatives à ses programmes et projets opérationnels dans plus de 133 pays. Celles-ci se rapportent à tout un éventail de mouvements migratoires, tels que le rapatriement et la réinstallation de réfugiés, et le retour de migrants relevant de différentes catégories, tels que les personnes hautement qualifiées, les victimes de la traite, les migrants abandonnés à leur sort dans un pays de transit, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les demandeurs d'asile déboutés, et les soldats faisant l'objet d'un programme de démobilisation. En outre, l'OIM

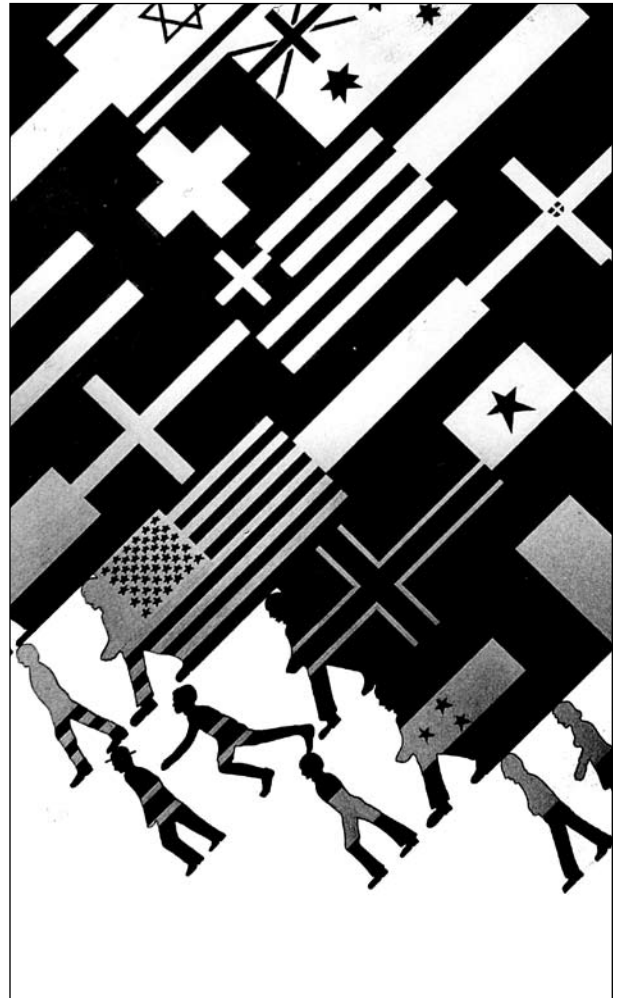


Photo: © OIM, 1971

recueille, par l'entremise de ses programmes de réparation et de dédommagement, des données sur les conséquences qu'entraînent les déplacements forcés au niveau de l'établissement.

Les archives statistiques de l'OIM couvrent toutes les opérations depuis la création de l'Organisation en 1951. Toutes les observations quantitatives concernant les mouvements de personnes assistées par l'OIM sont stockées dans une base de données appelée Mosaic. Les données ainsi recueillies remontent à janvier 1992. Pour chaque mouvement de migrant ou de réfugié, l'OIM recueille dans Mosaic des informations sur la nationalité, le sexe, l'âge, la famille, et l'origine/destination des intéressés. Pour certains pays, des données supplémentaires sont disponibles, telles que les raisons du retour, le moyen de transport utilisé et la durée du séjour dans le pays d'accueil. Il existe également des bases de données distinctes renfermant des informations sur la santé

des migrants/réfugiés et sur les cas de traite. Toutes les bases de données sont actuellement intégrées dans une nouvelle base de données unique appelée *MIMOSA (Migrant Management and Operational Services Application* – Application portant sur les systèmes de gestion des dossiers de migrants et les systèmes opérationnels). *MIMOSA* doit permettre aux bureaux extérieurs de l'OIM d'échanger des données sur leurs activités respectives. Les données sont ensuite réunies dans un dépôt central de stockage de données (CDR) que les utilisateurs peuvent interroger grâce à une application web.

L'OIM recueille des données concernant :

- **La réinstallation:** L'OIM aide à réinstaller les personnes qui ont été acceptées au titre de programmes réguliers d'immigration en s'occupant des documents requis, en réalisant des examens médicaux et en organisant des transports sûrs, fiables et économiques. Les statistiques de l'OIM relatives à la réinstallation découlent de ces activités et fournissent des informations sur le profil socio-économique et l'état de santé des personnes ainsi assistées.
- **L'urgence/l'après-urgence (rapatriement):** L'un des programmes majeurs de l'OIM consiste à organiser et faciliter le rapatriement des réfugiés et d'autres groupes, tels que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, pendant et après les périodes de crise. Les statistiques de l'OIM relatives à ce type d'aide relèvent de deux volets majeurs : « le rapatriement de réfugiés », qui fait référence au rapatriement volontaire de réfugiés en accord avec les procédures et les normes de protection des réfugiés du HCR, et « les mouvements assistés dans les situations d'après-urgence », concernant des personnes qui ne sont pas forcément des réfugiés, comme les déplacés internes et les soldats faisant l'objet d'un programme de démobilisation.
- **Le retour volontaire assisté :** L'OIM met en œuvre quelque 30 programmes et bien plus encore de projets facilitant le retour volontaire et la réinsertion. L'OIM possède l'une des bases de données les plus complètes sur les retours volontaires assistés, pouvant fournir des données statistiques sur le profil socio-

économique des rapatriés. L'OIM produit des statistiques sur les retours à un rythme mensuel. Elles peuvent inclure les demandeurs d'asile déboutés, les migrants en situation irrégulière, les migrants en détresse, les réfugiés et les migrants en situation régulière (selon les critères d'admissibilité des programmes).

- **La migration et la santé :** Le Département de Migration et Santé de l'OIM est spécialisé dans les évaluations sanitaires des réfugiés et des migrants, effectuées à la demande des pays de réinstallation tels que les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'OIM aide également à détecter et à traiter les maladies qui peuvent représenter un risque pour la santé publique (la tuberculose par exemple) ou un fardeau excessif pour les services de santé des pays de réinstallation qui sont demandeurs de services de ce type (en cas de maladie du cœur par exemple). Il peut être pris connaissance au niveau régional des données concernant l'incidence des conditions pathologiques détectées lors des évaluations sanitaires. Ces informations sont recueillies soit au niveau local, soit dans le cadre du module médical de *MIMOSA*. Toutes les informations disponibles relatives à la santé sont publiées dans le rapport annuel du Département de Migration et Santé.
- **La lutte contre la traite des personnes :** Ces dernières années, l'OIM a élargi de manière considérable ses programmes de lutte contre la traite. Ceux-ci représentent une source rare de données internationales sur la traite alimentée par les informations obtenues directement des victimes auxquelles l'OIM est venue en aide. L'OIM recueille des données à la fois qualitatives et quantitatives, à savoir le nombre de victimes assistées, leur pays d'origine, leur âge, leur itinéraire de voyage, et les moyens utilisés par les trafiquants pour les faire tomber dans leurs pièges. Lorsque cette information est disponible, la nationalité est également consignée.

Les données sur la traite sont compilées dans une base de données spéciale, la base de données du module de lutte contre la traite (*base de données CTM*). La base de données CTM facilite la gestion



Photo: © OIM, 2005

de l'aide, le retour volontaire et les activités de réinsertion en faveur des victimes, renforce les capacités de recherche et favorise la compréhension des causes, processus, tendances et conséquences de la traite.

Les statistiques opérationnelles sont essentiellement recueillies à des fins d'élaboration, d'évaluation et de gestion de projets, et pour permettre à l'Organisation de rendre compte de ses activités aux Etats Membres et aux donateurs. Cependant, elles sont aussi utiles pour la recherche et l'analyse. Plus récemment, des efforts ont été faits pour améliorer la collecte des données dans le but d'aider l'OIM dans l'analyse des politiques et de mieux appréhender la migration tant régulière qu'irrégulière.

### 3.2. Renforcement des capacités dans la collecte et l'échange de données

Un des défis fondamentaux rencontrés dans l'application, le partage et la gestion des données migratoires tient à ce que les statistiques, lorsqu'elles sont disponibles, sont ou bien détenues par différentes institutions à l'intérieur du pays ou non

comparables aux statistiques des autres pays. Cela s'explique principalement par le fait que les gouvernements ne disposent souvent pas des ressources et du personnel formé nécessaires pour mettre sur pied un système efficace de gestion de données.

Ces dernières années, l'OIM a élaboré un certain nombre de projets de renforcement de capacités visant à remédier à cette situation à différents niveaux, ou a été associée à de tels projets.

#### Collecte de données au plan national

Un certain nombre de missions de l'OIM dans différentes parties du monde aident les gouvernements à améliorer leur système de collecte de données, aussi bien à l'intérieur d'une seule et même administration qu'entre différentes administrations. Au Tadjikistan, dans le cadre du programme de groupe concernant le partenariat avec l'Asie Centrale financé par l'agence danoise Danida, l'OIM a aidé à la création d'un système d'informations sur les migrations pour les services migratoires de l'Etat. Une base de données locale

permet ainsi de stocker, traiter et analyser les données à partir de fiches de migration remplies aux frontières. En Moldova, dans le cadre d'un programme plus vaste de renforcement de capacités financé par la Sida (Agence suédoise de coopération internationale au développement), l'OIM à Chisinau travaille en étroite collaboration avec les autorités compétentes dans le but de fusionner des sources d'information provenant de différentes agences dans un système d'informations intégré pour la gestion des migrations. Au Sri Lanka, l'OIM a procédé, avec le concours du Département des recensements et des statistiques, à une évaluation du travail de collecte de données sur les migrations à l'échelle nationale, et coopère étroitement avec le Ministère du plan et des finances à la mise en place d'un comité directeur interministériel sur la collecte et la gestion de données.

La variabilité des conditions locales, ainsi que les différences et parfois même les contradictions concernant la définition de la traite, rendent difficile la collecte de statistiques précises sur ce type de crime et nuisent aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour le combattre. C'est pourquoi l'OIM a récemment réalisé un projet pilote visant à aider les pays de l'ANASE à améliorer leurs procédés de collecte de statistiques sur la traite, en revoyant les méthodes utilisées, ainsi que les données disponibles sur les crimes étroitement liés à la traite.

### Collecte de données au plan bilatéral

Une bonne concordance entre l'offre et la demande joue un rôle important dans la réussite des programmes de migration de main-d'œuvre. Une coopération étroite entre les pays de départ et d'accueil en matière de collecte de données en est le meilleur garant. L'OIM facilite la coopération bilatérale à cet égard, particulièrement dans le domaine de la migration de main-d'œuvre. Par exemple, le Système intégré d'information (IMIS) entre l'Égypte et l'Italie mis en œuvre par l'OIM et les gouvernements italien et égyptien est un outil technique de mise en concordance : son site internet donne des informations sur les offres d'emploi à l'étranger et sert ainsi de portail virtuel aux migrants égyptiens. Parallèlement, il rend des services aux

demandeurs d'emploi égyptiens et aux employeurs à l'étranger. L'IMIS permet aussi de recueillir des données sur la diaspora égyptienne en Italie, car les noms des migrants égyptiens sont consignés dans la base, à laquelle les ambassades égyptiennes ont elles aussi accès.

### Processus régionaux de partage de données

Le partage et l'analyse d'informations commencent par le besoin de parvenir à une compréhension commune de la terminologie et des définitions. L'OIM a participé et a aidé à l'élaboration de mécanismes d'échange de données entre pays, surtout dans le contexte des processus consultatifs régionaux.

Par exemple, au niveau régional, dans le cadre de la Conférence régionale sur la migration, également appelée Processus de Puebla, l'OIM a aidé à lancer le Système d'informations statistiques sur la migration en Amérique centrale (SIEMMES), un système qui permet de surveiller les flux migratoires quant à leur ampleur et leurs caractéristiques, parmi et à travers les pays d'Amérique centrale et le Mexique. Trois sources de base concourent à l'enrichir: les historiques des entrées et des départs, les recensements de population et les enquêtes. Grâce à la coopération avec les directions nationales chargées des migrations et des statistiques, le projet synchronise les informations relatives à la migration provenant des différentes sources statistiques, en utilisant par exemple un fichier d'entrée et de départ normalisé pour toute l'Amérique centrale, et en ajoutant des questions qui permettent de distinguer les immigrants des émigrants dans les recensements de population nationaux. Les résultats sont publiés sur le site internet.

Le mécanisme de partage de données (DSM) a été créé pour recueillir et partager des statistiques reconnues sur les migrations et des documents politiques et législatifs pertinents dans les pays participants d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Au centre du mécanisme, on trouve une base de données spécialement conçue à cet effet, avec une interface en ligne qui sert d'outil de stockage de données sur les indicateurs adoptés et de production de rapports dynamiques. A ce jour, le partage de données

s'effectue sur la base de six indicateurs, y compris des données communiquées par les gouvernements sur le nombre d'étrangers, de permis de travail délivrés et de franchissements des frontières, ainsi que des données sur l'octroi de l'asile et du statut du réfugié, telles que communiquées par le HCR.

### **Renforcement des capacités aux niveaux national et régional – Le « modèle générique »**

Pour certains pays, il ne s'agit pas d'un manque de volonté de mettre en œuvre et de développer une gestion de données efficace, mais plutôt d'une insuffisance de moyens pour y parvenir, c'est-à-dire d'un manque de fonds et de personnel formé, ou d'un besoin d'aide pour l'élaboration d'un plan national de gestion des données migratoires.

Par souci d'aider les gouvernements à relever ce défi essentiel, l'OIM a mis au point un « modèle générique » pour la collecte des données. Partant du constat que la collecte de données dépend de l'accès aux ressources, ce modèle prend appui sur les infrastructures statistiques nationales existantes, mais tient compte également des expériences et enseignements des autres pays. Le « modèle générique » apporte une aide ciblée au niveau national tout en facilitant le dialogue régional et l'échange informel d'informations entre pays. Cette aide consiste pour l'essentiel en la création de réseaux nationaux avec des points focaux bien définis, la planification d'infrastructures statistiques, l'adoption conjointe de séries minimales de données à partir de 5 à 10 indicateurs, et un appui ciblé en vue de l'actualisation des TIC et de la formation à celles-ci, des voyages d'étude et des réunions techniques et thématiques régionales.

D'abord mis au point en Europe orientale, le « modèle générique » est également appliqué dans les Caraïbes. Grâce aux fonds de la Banque interaméricaine de développement (BID) et au soutien de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'OIM aide certains pays des Caraïbes à améliorer leur capacité à recueillir et échanger des données migratoires pour renforcer la prise de décisions politiques, favorisant ainsi une plus grande mobilité de main-d'œuvre intrarégionale et consolidant la coopération et le dialogue au niveau régional.

### **3.3 Contribution à la méthodologie et lignes directrices pour la constitution de statistiques migratoires.**

Grâce à son unité de recherche spécialisée appelé Forum d'Europe centrale pour la recherche en matière migratoire (CEFMR), dont le siège est à Varsovie en Pologne, l'OIM contribue également à l'amélioration de la mesure et de l'analyse des migrations internationales. Le CEFMR a été associé à des projets visant à évaluer la qualité des données migratoires contenues dans la base de données EUROSTAT, à recueillir des statistiques officielles à l'intention d'EUROSTAT et à en assurer l'harmonisation au niveau européen. Il a également participé au projet THESIM (*Towards Harmonised European Statistics on International Migration – Vers l'harmonisation des statistiques européennes sur la migration internationale*), qui a débouché sur le travail documentaire le plus complet de toute l'UE en matière de statistiques migratoires.

L'OIM aide également les gouvernements à incorporer la question migratoire dans le recensement des ménages et à élaborer des stratégies de sensibilisation en vue des enquêtes à mener à cette occasion. Elle a ainsi apporté un soutien technique et donné des conseils sur les techniques d'enquête et les stratégies de sensibilisation au Gouvernement thaïlandais à propos des communautés immigrées qui étaient sous-représentées dans les recensements précédents.

L'OIM contribue aussi aux efforts internationaux axés sur l'énonciation de lignes directrices et sur une action de formation consacrées à la gestion des données migratoires. L'instrument spécifique de formation de l'OIM baptisé « Éléments essentiels de gestion des migrations » (EEGM) contient 32 modules thématiques relatifs à la gestion des migrations, y compris un plan de cours axé sur les migrations et les données statistiques, la gestion de données d'application et les renseignements sur les migrations.

Le manuel de l'OIM intitulé « Partage de données – Par où commencer : Une nouvelle approche de la gestion des données migratoires » est une importante source d'informations pour les pays

qui ont un intérêt dans la mise en place d'un mécanisme efficace pour le partage de données sur les migrations avec d'autres pays. Ce manuel conceptualise une nouvelle approche qui s'appuie sur l'expérience des mécanismes régionaux existants de gestion des données sur l'asile et les migrations, mais qui permet une plus grande flexibilité dans le partage des données. Il apporte aux pays une aide pratique sur la manière de renforcer les capacités de collecte et de partage de données « à partir de rien », en tenant dûment compte des structures de gestion de données déjà existantes dans le pays.

Depuis son bureau national à Vienne en Autriche, l'OIM est aussi l'un des interlocuteurs nationaux du réseau de migrations européennes qui est chargé, entre autres, d'évaluer la qualité des statistiques migratoires fournies par les Etats-membres de l'Union européenne à la Commission. L'OIM a aussi apporté son soutien actif à la Commission européenne (CE) dans son projet de création de capacités de gestion des données migratoires dans l'Ouest des Balkans. Dans le cadre du programme régional d'« Aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation » (CARDS) parrainé par la CE, l'OIM, ainsi que l'Office suédois des migrations, ont organisé, en 2005, des « consultations sur la marche à suivre pour renforcer les statistiques migratoires, leur collecte, leur application et leur échange dans le cadre de l'acquis communautaire ».

### 3.4. Promotion de la recherche et du dialogue sur la politique migratoire

L'OIM effectue en permanence un travail de recherche sur les migrations et promeut les activités axées sur le dialogue en matière de politique migratoire. L'éventail des activités consacrées à la recherche et au dialogue s'est élargi au cours des dernières années, englobant désormais de nouveaux secteurs de collecte de données, comme la diaspora.

La publication phare de l'OIM « État de la migration dans le monde » donne un aperçu global des principales tendances migratoires aux niveaux régional et mondial. L'édition 2008 contient, entre autres, des statistiques sur la migration internationale de main-d'œuvre.

L'OIM mène également des recherches qui fournissent des données statistiques sur les tendances migratoires dans des régions et des pays spécifiques, à l'instar des rapports de situation et des rapports de pays en matière de migration. C'est ainsi qu'elle prépare actuellement une deuxième édition du rapport « *International Migration in Thailand* » pour le compte du groupe de travail thématique des Nations Unies pour la Thaïlande. En Amérique centrale, l'OIM produit une série intitulée « *Movimientos Internacionales a Través de las fronteras Centroamericanas* », spécialement consacrée aux tendances observées dans la région sur le plan des flux migratoires.

Les études thématiques de l'OIM sur les défis actuels de la migration, comme la traite des êtres humains, la migration irrégulière, les rapatriements de fonds, les retours et l'équation migration/développement sont une autre source importante de données migratoires, qui renseignent en outre sur les tendances en la matière. En s'appuyant souvent sur les données d'opérations de l'OIM et sur le travail d'enquête novateur mené par ses bureaux, ces études apportent des informations récentes sur les tendances migratoires dans les différentes régions. Dans le domaine des rapatriements de fonds, par exemple, différents types d'enquête ont été réalisés en Colombie (2003), au Guatemala (2004), au Bangladesh (2004), en Albanie (2005), en Moldova (2005), en Serbie et en Suisse (2006/2007), pour analyser les flux de rapatriements de fonds des travailleurs migrants et leurs effets sur le développement des pays d'origine.

L'OIM facilite aussi le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données. Dans le cadre de son Dialogue international sur les migrations, l'OIM a accueilli en septembre 2003 à Genève un atelier sur les approches en matière de collecte et de gestion de données. Cet atelier a mis l'accent sur les approches efficaces concernant la collecte de données migratoires nationales, régionales et internationales, ainsi que sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Des décideurs et des experts en gestion de données de plus de 83 pays y ont pris part.

L'OIM promeut également une politique de dialogue sur la collecte de données et sur les méthodes à

employer en convoquant des réunions d'experts et des ateliers sur des thèmes migratoires spécifiques. C'est ainsi que s'est réuni à Rome en 2004 un groupe d'experts appelés à débattre de la manière d'améliorer les données de recherche sur la traite. Les questions se rapportant à la collecte de données relatives à la diaspora ont aussi fait l'objet d'un atelier qui a eu lieu en 2005, dans le cadre du Dialogue international sur la migration de l'OIM.

#### 4. Domaines prioritaires d'action future et défis variés à relever

- **Contribuer aux efforts tendant vers des statistiques plus fiables et harmonisées en matière de migration internationale.** La grande disparité dont sont empreintes la terminologie migratoire et les méthodes de collecte de données est un frein à la collecte de données fiables et plus facilement comparables sur les flux migratoires. L'OIM poursuivra son action dans le domaine méthodologique aux fins de rehausser qualitativement le travail de mesure de ces flux en s'investissant davantage dans la collecte de métadonnées et en agissant au niveau du travail d'estimation des flux et effectifs migratoires.
- **Renforcer les capacités des gouvernements à recueillir et partager en temps opportun des données migratoires fiables.** Beaucoup de pays, et surtout ceux dans lesquels les systèmes de gestion des migrations sont encore à l'état d'ébauche, manquent de savoir-faire quant à la manière de recueillir des données sur n'importe quel domaine en rapport avec les migrations (qu'il s'agisse de gestion des frontières, de lutte contre la traite ou de migration de main-d'œuvre), et quant à la façon de traiter de telles données et de passer d'un registre administratif unique à une compilation statistique fiable. L'OIM projette d'intensifier ses activités de renforcement de capacités en matière de gestion de données moyennant une approche partant de la base, qu'elle favorisera en apportant une aide ciblée au niveau national, tout en facilitant le dialogue régional et l'échange d'informations entre les pays.
- **Améliorer l'exploitation et la diffusion des données internes.** L'OIM recueille une abondance de données migratoires grâce à ses projets à travers le monde. Bien que la collecte des données internes de l'OIM soit principalement destinée à une exploitation administrative et opérationnelle, de nouvelles mesures seront prises afin de faciliter l'analyse et la diffusion de ces données internes à des fins d'orientation et de recherche. Le but sera de produire un rapport statistique régulier sur certaines catégories de données à l'intention du public (sur le site web par exemple).
- **Intégrer pleinement les questions relevant de la migration dans les recensements de population et autres enquêtes existantes.** Le recensement de population est un instrument largement utilisé pour la collecte de données et constitue probablement, à l'échelle internationale, la source la plus complète d'informations comparables sur les migrations dans le monde. Les bureaux de statistiques nationaux témoignent un intérêt croissant pour l'intégration des questions migratoires dans les recensements, entre autres enquêtes. Forte des relations étroites qu'elle entretient avec les gouvernements et les communautés de migrants, l'OIM projette de se montrer plus active dans son action de conseil auprès des gouvernements au niveau de la conception et de la mise en œuvre des recensements de population et autres enquêtes spécialisées.
- **Renforcer la collaboration avec les autres acteurs internationaux en matière de statistiques migratoires.** Un certain nombre de mécanismes et d'organisations internationales sont actifs dans ce domaine, comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), les Consultations intergouvernementales (IGC), Eurostat, la Division statistique des Nations Unies, l'OIT, le COE, l'OSCE et l'OCDE. Il est dans l'intérêt de tous que les organisations passent la vitesse supérieure en termes de collaboration et de partage d'informations afin d'éviter que certaines activités ne fassent double emploi et de s'assurer de la confiance des gouvernements partenaires.